



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 13 octobre 2020]

Date de la convocation

7 octobre 2020

Date d'affichage

14 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 32

Procurations : 1

Votants : 33

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, David AMALRIC, Daniel RIBES, Arnaud ELGOYHEN, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés : Christel PALIS

Absents :

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

N° 139/ 2020

OBJET DE DELIBERATION : Election des membres de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public

Pour faire suite à la démission de Marie-Françoise Bonello de ses fonctions de conseillère municipale et à l'élection de Martine Souquet à la fonction de Maire, il y a lieu de procéder à la réélection des membres de la commission d'ouverture des plis, conformément aux conditions d'élections approuvées lors du Conseil du 5 juillet 2020.

Madame le maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, la Commission d'ouverture des plis se compose de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.

En vertu de l'article D.1411-3 du CGCT, le scrutin se déroule suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

L'article D.1411-4 du CGCT précise que :

- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.
- En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.
- En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées :

| Liste A | |
|-----------------|-------------------|
| Titulaire | Suppléant |
| Pierre TRANIER | Lahcene BAAZIZ |
| Eric PILUDU | Laurent SQUASSINA |
| Francis RUFFEL | Daniel RIBES |
| Philippe ISSARD | Monique GUILLE |
| Thierry BODDI | Christian PERO |

| Liste B | |
|-------------------|----------------|
| Jean BATAILLOU | Alice GAUTREAU |
| Gabriel CARRAMUSA | Agnès MERONI |
| Jean-Marc AGUERRE | |

Liste C

Dominique BOYER

Liste D

Thomas DOMENECH

Résultats du scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0
- e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 33
- f) Majorité absolue : 17

Liste A : 26 voix

Liste B : 5 voix

Liste C : 1 voix

Liste D : 1 voix

Les membres de la commission d'ouverture des plis sont :

| Commission d'ouverture des plis | |
|---------------------------------|-------------------|
| Titulaire | Suppléant |
| Pierre TRANIER | Lahcène BAAZIZ |
| Eric PILUDU | Laurent SQUASSINA |
| Francis RUFFEL | Daniel RIBES |
| Philippe ISSARD | Monique GUILLE |
| Jean BATAILLOU | Alice GAUTREAU |

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOLIGNET
Fait à Gaillac le 14 octobre 2020

